



RECOMMANDATIONS PCA

CADRE DU PCA

Clarifier le rôle du PCA et son utilisation au sein de la commune :

- Définir l'objectif du PCA comme étant celui de réduire l'impact d'un sinistre sur le fonctionnement de la commune afin de retrouver au plus vite un niveau d'activité stable ;
- Réaliser un schéma de déclenchement en cas de crise majeure (pandémie, cyberattaque, inondation, rupture de services essentiels, etc.) avec plusieurs niveaux : du plus ou moins dégradé ;
- Élaborer une fiche rôle pour le Maire et le DGS en s'appuyant sur le modèle utilisé dans le PCS.

Structure et méthodologie du document :

- Réaliser un document simple et utilisable en cas de crise : fiches réflexes par service, annuaire de contacts mis à jour, procédures de secours et check-lists d'actions ;
- Articuler les éléments du PCA avec ceux du PCS ;
- S'appuyer sur une organisation en fonction des cellules (support, sécurité, logistique) comme dans le cas du PCS ;
- Réaliser une fiche événement en s'inspirant de celles proposées dans le PCS pour la cellule sécurité en intégrant : le contexte de la crise, l'impact sur chacun des services, et quelle réponse apporter ;
- Faire évoluer le PCA une fois réalisé aux situations rencontrées en exercices ou lors de crises majeures ;
- Privilégier une approche par scénarios plutôt que par indisponibilité (approche traditionnelle) ;

- Créer un tableau PCA qui permettrait d'énumérer les différentes activités du service en question ;
- Inclure 4 scénarios essentiels : canicule, délestage électrique, épidémie et cyberattaque, avec des fiches scénario associées.

ACTIVITÉS ESSENTIELLES

Avant la crise :

- Lister les activités essentielles (laisser 2 à 3 mois pour cette démarche) en s'appuyant sur la notion de délai d'interruption tolérable pour objectiver. Déterminer ce délai à partir des impacts financiers, juridiques, en termes de "réputation" et sur les usagers ;
- Lister les impacts jour par jour en cas d'interruption ;

Définition des activités essentielles :

- Identifier les besoins de continuité et les conséquences humaines et financières d'une interruption de l'activité d'un ou plusieurs services de la commune ;
- Mentionner pour chaque service municipal : les missions essentielles, le niveau de priorité des activités, le délai maximum d'interruption acceptable et les répercussions pour la population ;
- Identifier les moyens permettant d'assurer la continuité de l'activité : ressources humaines, systèmes d'information et de communication, d'infrastructures, partenaires extérieurs (préfecture, communes voisines, métropole, etc.).

RÉPONSE À LA CRISE

- Vérification de la disponibilité des ressources nécessaires en cas d'activation du PCA ;
- Structurer les étapes de la gestion de crise (anticipation, détection, qualification, alerte) en fonction de chaque cas de crises majeurs. ;
- Distinguer les activités critiques, importantes et non-prioritaires ;
- Mise en place des différentes actions présentes dans les fiches événements afin de limiter l'interruption ;

- Organiser la communication : alerter les usagers, gérer la communication avec la presse et les services extérieurs (Préfecture, autres communes, Métropole) ;
- Organiser la répartition des personnels (nécessite un recensement des compétences).

CULTURE DU RISQUE

Développer la culture du risque dans la commune :

- Comme dans le cas du PCS, organiser régulièrement des réunions et des exercices pratiques pour renforcer l'acculturation au risque ;
- Mentionner dans le PCA le poste d'une personne chargée du retour d'expérience et de l'analyse ;
- Sensibiliser les agents aux bons comportements et aux procédures opérationnelles d'urgence afin d'éviter les réflexes instinctifs inefficaces ;
- Réaliser cette démarche non pas de manière descendante mais via des réunions où les agents participent à la définition de leur organisation en mode dégradé (exemple : fiches qui tournent type "téléphone arabe", où chacun enrichit la proposition précédente ;
- Rassembler un comité technique tous les trois mois chargé du suivi de la création du PCA et désigner dans chaque direction un référent (pas nécessairement un directeur) ;
- Solliciter l'aide des cadres d'astreinte dans la création de ce PCA ;
- Demander aux référents de chaque direction d'organiser la réorganisation de leur service. Dans un second temps, prévoir la réorganisation entre services ;
- Réfléchir à l'interconnexion entre services ;
- Une fois les PCA des directions réalisés, procéder à une homogénéisation et à une redistribution entre services en modes dégradés par scénarios ;
- Bien expliquer la démarche PCA aux agents pour qu'ils en comprennent l'utilité ;

- Rester concret et s'appuyer sur les agents déjà sensibilisés pour entraîner les autres ;
- Profiter de la démarche PCA pour recenser les moyens et les marchés de chaque direction ;
- Adapter les exercices PCA en adaptant le jeu "Panne panique" pour les directions générales et l'utiliser comme un outil d'acculturation.

Développer la réserve communale :

- Prévoir des agents pour intervenir auprès des sinistrés dans le cadre de la réserve communale (ex. transport avec permis poids lourd) ;
- Activation de la réserve seulement 12 heures après un événement majeur comme solution de soutien ;
- Développer le recrutement de la structure, notamment pour les personnes possédant des certifications de connaissance des gestes de premier secours.